



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 6089

Texte de la question

M. Paul-Louis Tenaillon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que, malgré les progrès considérables faits dans le domaine de la protection des eaux grâce aux lois du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992, il n'en demeure pas moins que l'enseignement de l'hydrologie en France paraît inadapté. Celui-ci semble avoir été jusqu'à présent l'apanage d'initiatives individuelles ou locales, fort louables certes, mais d'efficacité limitée. Dans l'enseignement primaire, les instituteurs et les professeurs d'école utilisent l'eau fréquemment en tant que thème pédagogique, chacun en ce qui les concerne et jusqu'au CM 2. Dans l'enseignement secondaire, l'eau est au programme de deux classes (la quatrième et la seconde). De plus, une section hygiène et environnement du baccalauréat professionnel a été créée par arrêté du 7 août 1991 du ministre de l'éducation nationale, prévoyant la délivrance des premiers diplômes correspondant en 1993. En ce qui concerne les différents cycles de l'enseignement supérieur, on constate un foisonnement d'enseignements où l'eau se trouve « pulvérisée » en proportions diverses sans réelles coordination ni idée directrice entre un grand nombre de disciplines, notamment fondamentales, conduisant à la formation de diplômes à profils variables inadaptée aux besoins et aux possibilités d'intervention dans la vie économique de la nation. On observe en particulier une désaffection des sciences médicales et pharmaceutiques, relais si importants pour l'information du public, pour lesquelles l'hydrologie ne figure plus ni comme discipline ni même comme simple sous-section du conseil national des universités. À la décennie où, pour la première fois depuis l'origine des temps, les eaux souterraines de France se trouvent gravement menacées sur l'ensemble du territoire par des pollutions d'origines diverses, avons-nous d'autres choix et n'est-il pas de notre devoir civique, pour les générations à venir, de mieux sensibiliser nos concitoyens en rationalisant et en restructurant pour une meilleure efficacité l'enseignement de l'eau à tous les niveaux, avec l'aide non seulement des enseignants spécialisés mais aussi celle, tout à fait indispensable, des gestionnaires et des industriels de l'eau ?

Texte de la réponse

L'hydrologie ne fait pas l'objet d'un enseignement au niveau de l'école primaire. En revanche, le thème de l'eau est utilisé dans plusieurs disciplines, en particulier en sciences et technologies et en géographie, mais également en éducation civique ou en français. Ce thème peut également être abordé dans le cadre de l'éducation à l'environnement dont l'objectif est de conduire les élèves à développer leurs capacités à raisonner sur l'importance des choix technologiques pour le devenir de la biosphère et de l'humanité. Dans cet esprit, vient d'être lancée l'opération « Mille défis pour ma planète », qui encourage les jeunes à conduire des actions concrètes de protection de leur environnement. Il est probable que de nombreux projets auront un rapport direct ou indirect avec la gestion de l'eau. Au niveau du collège, des savoirs relatifs à l'eau sont présents dans le programme de sciences et techniques biologiques de quatrième, mais aussi dans la partie chimie du nouveau programme de physique-chimie de quatrième, entre en vigueur à la rentrée 1993. Le programme de géologie de quatrième aborde la question des nappes phréatiques. Les compléments au programme précisent que « la typologie des nappes étant exclue, l'exemple local choisi sera abordé quantitativement et qualitativement : alimentation de la nappe, évolution, exploitation (vie humaine et animale, irrigation, géothermie) ». En outre, est

stipulee la necessite d'une gestion non polluante et mesuree de ces ressources. Par ailleurs, la partie chimie du nouveau programme de physique-chimie de quatrieme est consacree a l'eau comme constituant des boissons. Son etude permet d'introduire une serie de notions telles que la distinction des corps purs et des melanges, le pH, les sucres, ou encore l'etude du dioxyde de carbone. Il s'agit de « faire comprendre aux eleves que les eaux naturelles pures » (au sens commun du terme) sont des melanges et que l'eau pure (au sens du chimiste) ne peut etre obtenue a partir de ces eaux naturelles que par des procedes de purification « (arrete du 10 juillet 1992, BO no 31 du 30 juillet 1992). Enfin, tout chef d'etablissement a la faculte d'introduire l'etude de l'eau dans le cadre des themes transversaux (« environnement et patrimoine »). Ressource naturelle, l'eau peut facilement s'integrer aux objectifs de « protection et de mise en valeur de l'environnement et du patrimoine » tels qu'ils sont definis par les programmes.

Données clés

Auteur : [M. Tenailon Paul-Louis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6089

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3140

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4259